

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 28 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-huit du mois de mai à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Louin, sous la présidence de M. Pascal BIRONNEAU, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CCAVT en l'absence du Président

**Date de la convocation** : 22 mai 2024

**20 présents + 5 pouvoirs (25 votes sur 28) :**  
**Quorum atteint (15)**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Viviane CHABAUTY, Dominique GUILBOT, Frédérique DAMBRINE, Sébastien FAURE, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : /
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : /
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

**5 pouvoirs :**

- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Olivier FOUILLET a donné pouvoir à Jacky JOZEAU
- ✓ Frédéric PARTHENAY a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU
- ✓ Jean-Louis RIDOUARD a donné à Monique NOLOT
- ✓ Daniel ROBERT a donné pouvoir à Dominique GUILBOT

**Excusés** : Maryse CHARRIER, Fabrice DURAND, Olivier FOUILLET, Jean-Claude LAURANTIN, Frédéric PARTHENAY, Jean-Louis RIDOUARD et Daniel ROBERT

**Absente** : Huguette ROUSSEAU

**Hélène MARSAULT a été élue secrétaire de séance**

-----

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**  
**Vente de parcelles à TP Forgerit**

- Vu les articles L.3211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu la délibération 2020-067 du 27 en juillet 2020 sur la vente de la parcelle 268 pour 5 172€
- Vu l'avis des Domaines en date du 15 février 2023 ;
- Vu la demande reçue le 22 avril 2024 de l'Entreprise FORGERIT pour l'acquisition de l'ensemble des parcelles situées sur la ZAE « Le Grand Tillais » sur la Commune de Saint-Loup-Lamairé, section ZA N°268, 272, 270, 71, 70, 69 et 68

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ D'annuler la délibération 2020-067 du 27 en juillet 2020
- ▶ De céder les parcelles ci-dessous pour un montant de **21 024€HT** à l'Entreprise Forgerit TP d'une superficie totale de 7 356m<sup>2</sup> situées à Saint-Loup-Lamairé sur la ZAE « Le Grand Tillais »

ZA-268	3393 m <sup>2</sup>
ZA-272	238 m <sup>2</sup>
ZA-270	1165 m <sup>2</sup>
ZA-71	420 m <sup>2</sup>
ZA-70	770 m <sup>2</sup>
ZA-69	770 m <sup>2</sup>
ZA-68	600m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>7 356m<sup>2</sup></b>

- ▶ De solliciter un compromis de vente
- ▶ De dire que les frais de Notaire seront à la charge de l'acquéreur
- ▶ D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents liés à cette délibération

Fait et délibéré, à Airvault, le 29 mai 2024  
Et ont signé le Président et la secrétaire

La secrétaire de séance,  
Hélène MARSALTY,

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Pascal BIRONNEAU,

Annule et remplace la  
délibération 2024-038 visée par  
la Préfecture le 29/05/2024

AR-Préfecture

079-200041416-20240530-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet le 30-05-2024  
Publication le 30-05-2024  
Responsabilité, le caractère exécutoire  
adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers  
Publication le 30-05-2024 et de sa transmission aux services de l'Etat

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48